

LES NOUVELLES INITIATIVES COOPERATIVES : VERS UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE ?

Ferraton Cyrille
ART-Dev (UMR 5281) – Université Paul-Valéry Montpellier 3
Université Paul-Valéry Montpellier 3 - Route de Mende
34199 Montpellier cedex 5
Cyrille.Ferraton@univ-montp3.fr
Tel : 04 67 14 26 69

Dreyfuss Laurence
CORHIS - EA
Université Paul Valéry Montpellier 3- Route de Mende
34199 Montpellier cedex 5
laurence.dreyfuss@univ-montp3.fr
Tel : 06 32 67 11 23

Richez-Battesti Nadine
LEST-cnrs UMR 7317 et Aix-Marseille Université
35 avenue Jules Ferry
13626 Aix en Provence Cedex 01
nadine.richez-battesti@univ-amu.fr

Vallade Delphine
ART-Dev (UMR 5281) – Université Paul-Valéry Montpellier 3
Université Paul-Valéry Montpellier 3 - Route de Mende
34199 Montpellier cedex 5
delphine.vallade@univ-montp3.fr
Tel : 06 81 54 73 41

Résumé : (50 mots)

Nous nous proposons d'analyser dans quelle mesure les nouvelles organisations coopératives relevant de l'économie sociale et solidaire permettent la mise en place d'une gouvernance collaborative reposant sur une coordination horizontale et participative.

6 mots clés en français et anglais : Economie du partage, Economie sociale et solidaire, gouvernance collaborative, Innovation sociale, coopérative, coordination horizontale ou réseaux.

Sharing economy, non-profit organizations, collaborative governance, social innovation, cooperative, horizontal coordination or network.

LES NOUVELLES INITIATIVES COOPERATIVES : VERS UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE ?

SYNTHESE COMMUNICATION (1200 mots)

Le développement récent de l'économie du partage (ou économie collaborative) suscite des espérances quant à l'avènement prochain d'une nouvelle économie reposant sur des valeurs opposées à la lucrativité prêtée à l'économie contemporaine, mais aussi sur des modes de gouvernance davantage horizontaux et participatif que ceux actuellement dominants. Les premières initiatives relevant de l'économie du partage (*sharing economy*) remontent au milieu des années 1990 avec notamment le développement d'eBay (Schor 2014 : 2), mais elles connaissent un succès grandissant à partir du début des années 2010 avec la publication de *What's Mine is Yours. How Collaborative Consumption is Changing the Way We Live* (2010) de Rachel Botsman et Roo Rogers, et les réussites marquantes de certaines plateformes numériques très lucratives comme Uber ou encore Airbnb.

Cette économie du partage offre des proximités fortes avec les pratiques émergentes de l'économie sociale et solidaire. En effet, depuis les années 1980, de nouvelles initiatives économiques et sociales relevant principalement du champ de l'économie sociale et solidaire se sont développées reposant sur un ancrage territorial des projets : circuits courts de l'agriculture urbaine, jardins partagés, gestion des déchets avec des ressourceries, recycleries et l'éducation à l'environnement, l'habitat coopératif, le tourisme solidaire et les finances solidaires. Ces pratiques et modèles émergents à l'échelle locale privilégient souvent les échanges non monétaires, les circuits courts, le recyclage, la coopération, la mutualisation et l'usage plutôt que la propriété.

Récemment Bruno Carballa Smichowski et Benjamin Coriat (2017) ont proposé une définition plus resserrée de l'économie du partage qui la rapproche indéniablement des caractéristiques propres de l'économie sociale et solidaire :

-La coordination entre les participants à l'échange est horizontale. Ils en déterminent les règles. Ainsi, « le gestionnaire de la plateforme sert de simple intermédiaire, il ne pèse aucunement sur la nature des transactions et ne prélève aucun profit sur celles-ci » (Carballa Smichowski, Coriat, 2017, p. 482).

-Le tarif ou le prix lorsqu'il existe est directement fixé par les parties à l'échange et n'est pas aligné sur le prix de marché.

Cette dernière définition permet ainsi d'exclure de l'économie du partage les initiatives aujourd'hui les plus médiatisées comme Airbnb, Blablacar ou Uber dans la mesure où les règles de l'échange relèvent d'une coordination verticale et d'une orientation marchande. Les intermédiaires fixent en effet les règles et contrôlent les tarifs ou les prix. Les pratiques collaboratives ne s'opposent pas nécessairement à la logique marchande, mais elles développent des échanges « hors marché » ou « à côté » du marché.

Ainsi, nous nous proposons d'analyser dans quelle mesure les nouvelles organisations de l'économie sociale et solidaire, que d'aucuns inscrivent aussi dans l'économie du partage, permettent la mise en place d'une gouvernance collaborative reposant sur une coordination horizontale et participative. Nous nous centrerons sur de récentes initiatives coopératives qui ont émergé au cours de ces dernières années.

Il s'agit d'aller au-delà des discours convenus sur les valeurs prêtées à ces initiatives de l'économie du partage et de cette « nouvelle » économie sociale et solidaire et de qualifier les pratiques de gouvernance déployées afin d'évaluer l'effectivité de cette gouvernance collaborative prêtée à ces initiatives. Sans rentrer dans ce résumé dans le détail des controverses sur le terme gouvernance et sur les vocables qui lui sont associés (participatif, collaboratif, responsable, ...), par gouvernance, nous entendons l'ensemble des mécanismes permettant la mise en cohérence du fonctionnement de l'organisation avec le projet (Hoareau,

Laville, 2008p. 319). Plus précisément, le terme gouvernance collaborative met l'accent sur la prise en compte de l'intérêt des parties prenantes associées et du réseau de relations qui les lient (Caby, Hirigoyen, 2005). Ce réseau collaboratif aurait donc pour mission d'élaborer un compromis viable entre des intérêts hétérogènes, en cohérence avec le projet de l'organisation.

Afin de répondre à ce questionnement sur l'effectivité de la gouvernance collaborative, nous nous appuyons sur trois études de cas au moyen d'une méthodologie qualitative (entretiens et étude des documents internes) : le supermarché coopératif à but non lucratif *La Cagette*, la Coopérative d'activité et d'emploi *Crealead*, et la société coopérative d'intérêt collectif dans le secteur de la culture *Illusion Macadam*.

Cette communication pourrait s'inscrire dans le thème consacré à la gouvernance des OSBL et des organisations de l'économie sociale et solidaire figurant dans l'appel à communications.

BIBLIOGRAPHIE

Borel S., Demailly D., Massé D. (2015), « L'économie collaborative, entre utopie et big business », *Esprit*, n° 416, juillet : 9-18.

Caby J., Hirigoyen G. (2005), *Création de valeur et gouvernance de l'entreprise* 3eme Ed., Economica.

Carballa Smichowski, Bruno. Coriat, Benjamin, 2017, « Économie collaborative », in Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, p. 481-485.

Dagnaud, Monique. 2016. *Le modèle californien. Comment l'esprit collaboratif change le monde*, Paris, Odile Jacob.

Defourny, Jacques. Nyssens, Marthe, 2017, *Économie sociale et solidaire. Socioéconomie du 3^e secteur*, Paris, Deboeck.

Hoareau C., Laville J-L., 2008, *La gouvernance des associations*, Eres.

Schor, Juliet. B. 2014. « Debating the Sharing Economy », *Great Transition Initiative*, octobre.